

Délibération du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE**Nombre de membres**

- *En exercice* : 12
(un siège vacant)
- *Quorum* : 7
- *Présents* : 7
- *Votants* : 7

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 juillet, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REIGNIER-ÉSERY, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Stéphanie LE MOAL, Vice-Présidente.

Date de la convocation : 2 juillet 2024

Délibération adoptée à l'unanimité

Présents : MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, N. SEMLAL, André PUGIN, A. CHRIST, D. GROSSIORD et P. NUSSBAUM

Excusés : MM. N. ZERARI et F. KOENIG

Absents : MM. A. MIZZI, S. BIOLLUZ et O. VENTURINI

Secrétaire de séance : Mme A. CHRIST

2024DELIB009 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS*7.10.1 Subventions et secours*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024DELIB006 du Conseil d'administration en date du 8 avril 2024 portant approbation du budget 2024 ;

Vu l'avis de la commission des affaires sociales en date du 27 mai 2024 ;

Considérant l'objet du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant l'objet des associations à vocation sociale qui ont sollicité une subvention du CCAS ;

Considérant l'instruction des demandes ;

Après l'exposé de Madame la Vice-présidente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accorde, au titre de l'année 2024, les subventions aux associations pour un montant total de 3 800 € selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATION	MONTANT €
AFTC 74 (Association de Familles de Traumatisés Crâniens et Cérébro-lésés)	300
Croix-Rouge Unité Locale La Roche - Reignier	500
Donneurs de Sang - Reignier et Environ	400
Handi-festif	350
Kyfékoi	350

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 074-267402121-20240708-2024DELIB009-DE



Protection Civile	1 000
SESSAD Les Petits Princes - Croix-Rouge Française	200
APRETO	700

Dit que les crédits seront prévus à l'article 65748 du budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale ;

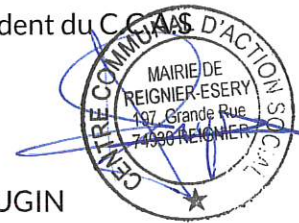
Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Annie CHRIST

Le Président du C.C.A.S.



Lucas PUGIN

Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération publiée le *10.07.2024*. La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.